

# **SEMINAIRE DE L'ANEB #5**

30 et 31 mars 2022 Paris

Atelier 2A : Gestion des eaux pluviales : articuler les enjeux de bassin et de nappes et les enjeux urbains

Accompagnement pour la réalisation des SDGEP et réflexions sur l'exercice des compétences en matière d'eaux pluviales

Sabine KASZA-MATUREL

**EPTB SOMME - AMEVA** 

ORGANISÉ PAR:

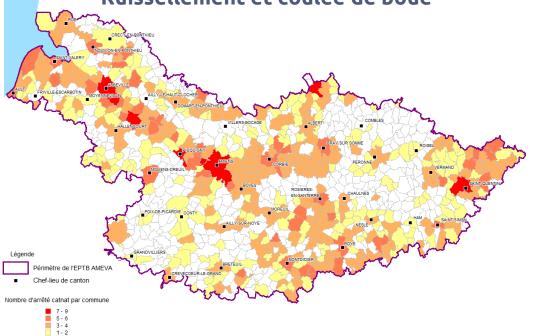
ET L'INTERVENTION DE :



# Le ruissellement des eaux pluviales : un enjeu de territoire dans la Somme

Un territoire particulièrement sensible : 1 commune sur 2 a fait l'objet d'au moins un arrêté Cat Nat

Ruissellement et coulée de boue













# Une priorité pour le territoire:

Enjeu prioritaire pour les 2 SAGE du bassin de la Somme, tant sur les biens et les personnes que sur l'aspect qualitatif

EPTB Somme – Ameva pro-actif dans l'intégration dans les Sermen tant que personne publique associée







**Paris** 

# L'exemple du Grand Amiénois: 1er SCOT sensible à la thématique « eaux pluviales »

(approuvé le 21/12/2012)

Impose la réalisation d'études pluviales pour notamment :

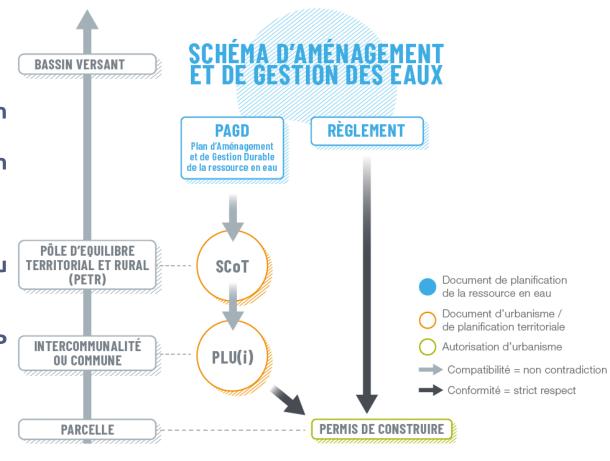
- Limiter les surfaces imperméabilisées
- Inciter à la mise en place de techniques de gestion alternative des eaux pluviales
- Protéger les éléments naturels et paysagers qui ont un rôle hydraulique
- Identifier les secteurs à préserver au regard du risque

Initiative reprise dans le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Disposition de mise en compatibilité

→ Intégralité des PLUi du territoire du SAGE avec SDGEP réalisés ou en cours

Plus de 60 % du bassin versant de la Somme couvert



# Une réflexion élargie aux autres territoires

- Prescriptions des SCOT : dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les EPCi doivent intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement de leur territoire.
- Afin d'y parvenir, ils réalisent une étude préalable à la réalisation de son Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) assortie d'un zonage pluvial sur leur territoire.

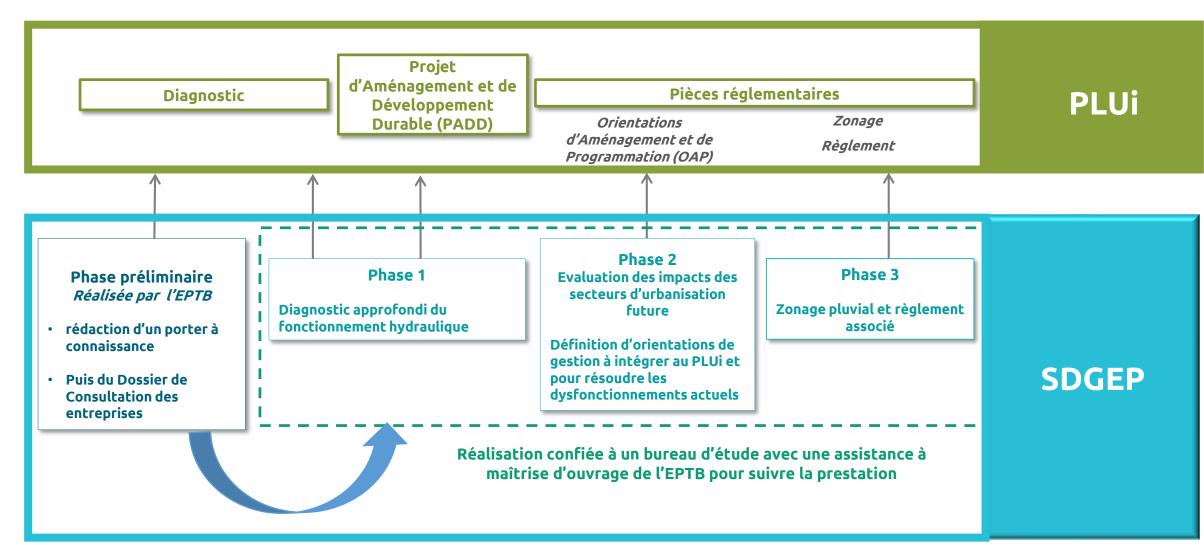
## **Objectifs**

- Prendre en compte dans les documents d'urbanisme, de planification et d'aménagement, les enjeux environnementaux
- Appréhender la gestion des eaux pluviales de façon globale et cohérente à l'échelle de l'EPCI-FP en intégrant la <u>notion de bassin versant</u>
- Prendre en compte les contraintes inhérentes à la gestion du pluvial vis-à-vis de la situation actuelle et mais également future
- Limiter les risques d'atteinte aux biens et personnes mais également à respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs.

2/3 du territoire sont actuellement couverts par des SDGEP intégrés aux PLUi



# La complémentarité entre le PLUi et le SDGEP



# La complémentarité entre le PLUi et le SDGEP

Permet de passer d'une gestion curative des eaux pluviales à une gestion préventive

#### Gestion <u>curative</u> des eaux pluviales

Recensement des dysfonctionnements actuels

- → Définition des bassins versants sensibles
- → Établissement d'une feuille de route pour la réalisation d'étude de définition d'aménagement de gestion (étude de ruissellement et d'érosion des sols, étude de déconnexion des eaux pluviales, ...)

#### Gestion préventive des eaux pluviales

Analyse des projets d'urbanisation selon l'angle « Eaux pluviales »

- → Définition des secteurs où urbanisation à éviter
- → Adaptation des projets d'urbanisation au besoin

#### Urbanisation actuelle

**Urbanisation future** 

• Affranchissement des limites communales Gestion globale et cohérente à l'échelle de l'EPCI-fp <u>élargie aux bassins versants</u>

## <u>Objectifs</u>

- Ne pas aggraver le phénomène de ruissellement,
- Maîtriser le ruissellement excédentaire,
- Limiter l'exposition des enjeux et adapter l'existant



Analyse de tlous les secteurs potentiels d'urbanisation (parcelles disponibles en centre-bourg = dents creuses et secteurs d'extension urbaine)

## Positionnement selon:

- Axes de ruissellement,
- Secteurs sensibles

## Intégration de :

- Taille de la parcelle
- Possibilité de résolution de dysfonctionnement

En intégralité sur un axe







Analyse détaillée de chacun des ces secteurs d'extension urbaine (= futures zones AU)

1. Gestion

par

2. Gestion

et

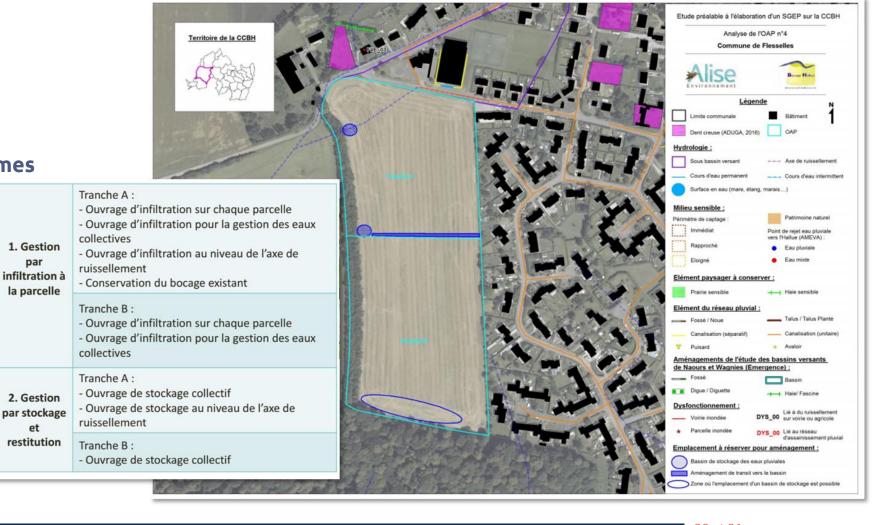
Séminaire de l'ANEB

Délimitation du bassin intercepté

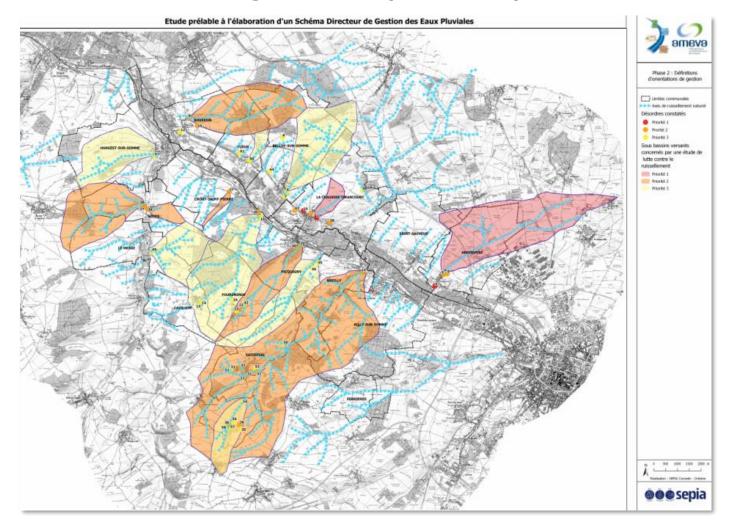
Détermination des débits et volumes

avant et après aménagement

 Identification des aménagements possibles et dimensionnement grossier des ouvrages



# Analyse des bassins versants ruraux et agricoles avec priorisation par secteurs





## En zones bâties, analyse des secteurs potentiels de déconnexion [ ] Limites communales Axes de ruissellement naturel Ruissellement urbain Désordres constatés Priorité forte Priorité moyenne Priorité faible Orientations de gestion Espaces verts valorisables Secteurs où la valorisation de l'espace public est à étudier Sites où une gestion à la parcelle est à encourager Secteurs où la déconnexion des toitures peut être envisagée Point de surverses unitaires Bassin de collecte du réseau unitaire (couleur correspondant au point de surverse unitaire) 2 Dysfonctionnement concerné UN Déconnexion du réseau unitaire



# Le zonage pluvial = règlementer les modes de gestion

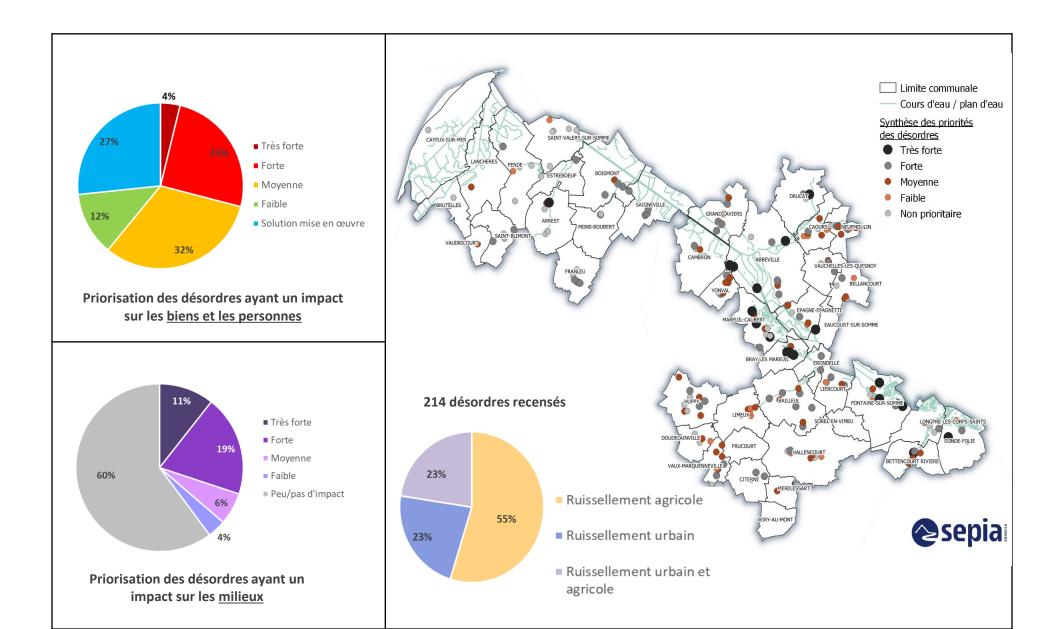
## Une réflexion basée sur les niveaux de gestion

	Principaux enjeux	Objectifs	Transcription dans le règlement du PLUi
PLUIES COURANTES	Préservation des milieux récepteurs	Limiter les écoulements	Stockage et infiltration à la parcelle (20 l/m² imperméabilisés Période de retour < 1 an)
			Superficie < 2000 m²: Stockage / infiltration des eaux pluviales <u>parcelle</u> : Occurrence 50 ans sur les zones prioritaires, Occurrence 30 ans dans le cas général.
PLUIES MOYENNES A FORTES  Préservation des milieux récepteurs Protection contre les inondations	des milieux récepteurs	Maîtriser les	Superficie > 2000 m²: Stockage / infiltration mutualisée sur l'opération : Occurrence 50 ans sur les zones prioritaires, Occurrence 30 ans dans le cas général.
	écoulements	Exceptions à la règle : Impossibilité d'infiltrer (à démontrer)  Superficie < 2000 m²  Raccordement sans limitation de débit vers le domaine public,  Superficie > 2000 m²  Stockage / régulation des débits Exutoire : Milieu naturel (axe de ruissellement, cours d'eau) > réseau collectif d'eaux pluviales > réseau unitaire.	
PLUIES CRITIQUES	Adapter l'aménagement du territoire contre les pour limiter les		Axe de ruissellement naturel  Bande 10 m, interdiction de tout aménagement susceptible de constituer un obstacle aux écoulements  Bande de 20 m, sous-sols interdits, accès de constructions neuves, y compris accès aux garages, > 20 cm TN et de l'axe de la voirie la plus proche.
	inondations	risques pour les biens et personnes	<b>Zone à risque</b> Sous-sols interdits et planchers habitables les plus bas et niveaux d'accès calés > 20 cm TN.

## Traduction dans le PLUi

- Définition de zone indicées spécifiques
- Protection des axes de ruissellement : inscription zonage et prescriptions réglementaires associées à respecter
- Préservation des haies ayant un rôle dans le fonctionnement hydraulique
   Article L151-23 du CU (patrimoine écopaysager) ou Espaces Boisés Classés

# Le SDGEP identifie les différents désordres sur le territoire et les priorise : exemple



# <u>Vers des études opérationnelles en matière d'eaux pluviales urbaines et de lutte contre l'érosion des sols/ruissellement...</u>

SDGER

- Identification des dysfonctionnements agricoles / urbains
- Délimitation des bassins versants
- Analyse de l'impact de l'urbanisation

- Définition des orientations
- Intégration d'un zonage au PLUi

## **Eaux pluviales urbaines**

Etat des

- Délimitation de l'aire urbaine et des bassins versants urbains
- Inventaire du patrimoine (relevé de terrain) et connaissance de l'état des ouvrages
- Evaluation des études et travaux à réaliser

prise de compétence

- Délimitation précise des contours de la compétence et des missions avec répartition du rôle de chacun
- Evaluation des moyens humains et financiers avec dotation des communes
- Procès-verbaux de transfert des biens
- Statuts

Programme de travaux et d'entretier

## **Erosion des sols/ruissellement**

Études de arobration

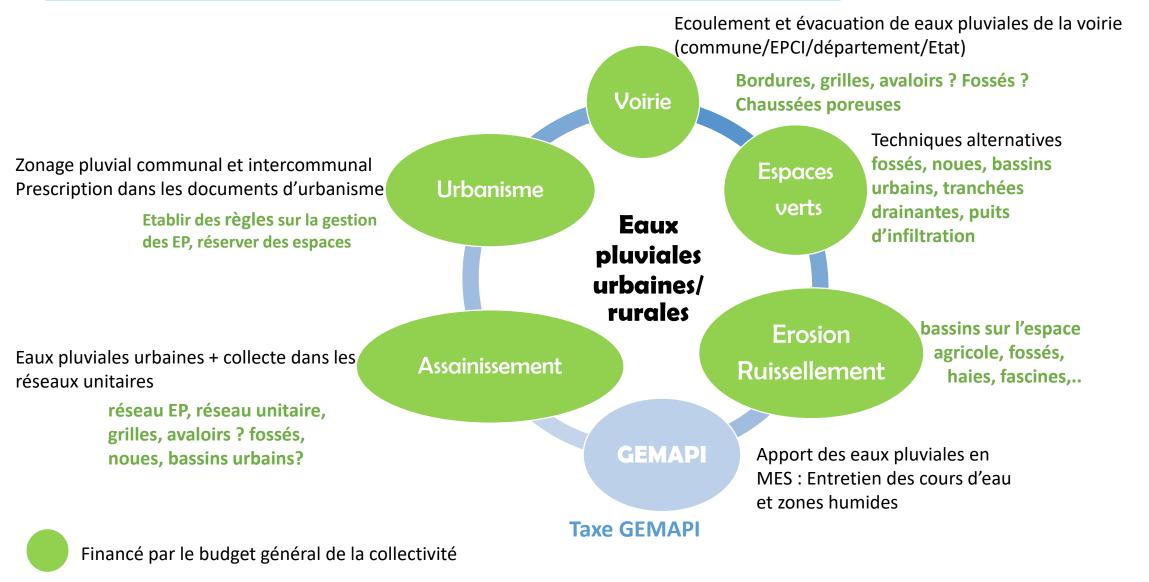
- Diagnostic hydraulique agricole approfondi avec analyse des pratiques et étude du fonctionnement hydraulique
- Propositions d'aménagements (actions agronomiques, hydraulique douce, ouvrages de stockage/protection

prise de compétence Erosion : ssellement

- Evaluation des investissements avec priorisation et des coûts de fonctionnement avec dotation des communes
- Financement
- Statuts

Programme de travaux et d'entretien / évaluation des aménagements

# ... qui interrogent sur l'exercice des compétences à l'échelle de l'EPCI





# Merci pour votre attention



# Comment définir le contenu de la compétence eaux pluviales urbaines ?

- 1 définir les limites géographiques de la compétence (territoire de l'aire urbaine)
- **2 définir les limites avec les compétences** des communes, du Département et de l'EPCI (Voirie, espaces verts,...)

# Répond aux obligations de l'article R2226-1 CGCT

L'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines, mentionné à l'article L. 2226-1 :

1° Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux, destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales ; 2° Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.

Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.

# Comment définir le contenu de la compétence eaux pluviales urbaines (suite)?

## 3 – faire un inventaire exhaustif des ouvrages

type d'ouvrage, nombre, localisation

établir un état des ouvrages pour déterminer les opérations à programmer

exemple : curage d'un réseau, nettoyage d'un avaloir, remplacement d'une conduite

définir des modalités d'entretien et d'investissement

# 4- évaluer le coût des charges transférées et rédiger les PV de mise à disposition des biens

déterminer quel type d'ouvrage rentre dans chaque champ de compétence et établir un coût moyen d'entretien par ouvrage pour la CLECT (possibilité de recourir à des ratios)

#### MISE A JOUR DE LA CONNAISSANCE PATRIMONIALE

#### DESCRIPTION:

- Accessibilité des tampons : rendre accessible les tampons (2 tampons notamment au lotissement rue du Bois Muguet) => régie.
- 2 181 ml de réseau à investiguer par une inspection télévisuelle (ITV) pour connaître l'état du réseau => marché
- Il faut déterminer le raccordement des 2 avaloirs en bas de la rue Neuve (sûrement sur l'antenne principale) => utiliser le marché en ITV
- L'exutoire du bassin d'infiltration n°5 est à reconnaître visuellement (voir avec la collectivité compétente en eau potable) => état de la buse de rejet et niveau de colmatage du bassin à vérifier
- Le réseau de l'ancienne sucrerie est à déterminer précisément afin de pouvoir repérer le réseau puis réaliser une inspection visuelle => métré difficile à déterminer (400 m en hypothèse)
- 2 181 ml, 25 grilles, 45 avaloirs, 375 ml de fossés, 63 ml de noues, 4 saignées, 3 puits d'infiltration, 1 décanteur, 4 bassins et 1 mare pouvant faire l'objet d'un levé topographique avec détermination des dimensions exactes des ouvrages d'infiltration (x, y et profondeur) si nécessaire => pi

#### OBJECTIFS:

- Connaître le fonctionnement hydraulique du système d'eaux pluviales.
- Connaître l'état souterrain des réseaux enfouis et prévoir les investissements nécessaires à la pérennisation du patrimoine.

#### Photo

#### MANAGEMENT DE PROJET :

 <u>Si commune</u>: reprise en régie ou passation de marché public (procédure adaptée, ...).

N.B.: 2 marchés sont nécessaires : 1 pour le repérage et 1 pour les ITV. Néanmoins, il est possible de faire un seul marché pour les ITV en intégrant le repérage (attention à la plus-value pour gestion des sous-traitants).

# Exemples de rendus

#### PLAN DE FINANCEMENT :

Mise à jour de la connaissance patrimoniale	Nature	Unité	Quantité	Prix unitaire
Investigation télévisée (ITV)	Etude	Unité	2200	6 €/ml
Sucrerie - repérage	Etude	Forfait	1	500 €
Sucrerie - ITV	Etude	Unité	300	6 €/ml

Selon les périodes, il est possible d'avoir des montants pour ITV significativement moins importants.

Montant total € HT
13 200 €
500 €
1800€
15 500 €

#### ACTEURS DU PROJET :

- Commune
- Agence de l'Eau si financement
- Spécialiste en reconnaissance réseau par ITV
- Spécialiste en repérage de réseau

#### CONTRAINTES REGLEMENTAIRES :

Loi sur l'eau : sans objet


		Constat visuel	Choix de l'entreprise (3 devis, offre,)	Choix de l'entreprise (devis, offre,)	Réception	
--	--	----------------	---	---------------------------------------	-----------	--

SYSTEME DES EAUX PLUVIALES DE DOMPIERRE-BECQUINCOURT

N.B.: Cette étude pourrait faire l'objet d'une subvention par l'AEAP.

-ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE EN ASSAINISSEMENT

54/71

30 et 31 mars

2022 Paris



#### OPERATIONS D'ENTRETIEN CURATIF

#### DESCRIPTION:

- Reprise de maçonnerie d'un avaloir et d'un regard rue du Quet Turpin.
- · Reprise de maconnerie d'un avaloir rue de la Croix Saint-Claude.
- Reprise de maçonnerie de 2 avaloirs rue de Péronne.
- Curage de 4 avaloirs rue Neuve (carrefour avec rue Mayon et rue Agnes),
   2 avaloirs rue du Quet Turpin,
   2 avaloirs en bas de la rue Neuve et de la grille du château d'eau.

Localisation

• Dégagement de l'exutoire du BV n°10 en régie (un projet est proposé).

Localisation

#### OBJECTIFS:

- Reprise urgente d'ouvrages dégradés
- Renforcer les ouvrages existants afin de pérenniser le système d'eaux pluviales communales

#### MANAGEMENT DE PROJET :

 <u>Si commune</u>: reprise en régie ou passation de marché public (procédure adaptée, ...).

<u>N.B.</u>: Possibilité d'intégrer ces prestations à un marché à bons de commande déjà existant.

 Si CCTP ou département: échange (emails, courrier, téléphone ...) pour déterminer une date d'intervention.

# Exemples de rendus

#### PLAN DE FINANCEMENT :

	Opérations d'entretien curatif	Nature	Unité	Quantité	Prix unitaire
9	ouvrage de collecte	curage	Unité	9	80 €
4	reprise de maçonnerie	travaux	Forfait	4	500 €
0	renouvellement de l'ouvrage de collecte (grille ou avaloir)	travaux	Forfait	0	2 000 €

Montant total € HT

720 €
2 000 €

N.B.: Nous préconisons a priori un renforcement de maçonnerie sans remplacement de l'ensemble de l'ouvrage. Cette reprise peut être réalisée en régie pour prix bien moindre.

Si vous souhaitez remplacer entièrement votre ouvrage de collecte, nous vous conseillons de choisir un modèle facile à ouvrir pour l'entretien pour une estimation de 2 000 € HT.

Comme demandé par le maire, la réhabilitation des puits d'infiltration a été étudié dans le cadre d'un projet à part,

#### ACTEURS DU PROJET :

#### Gestionnaire de voirie :

- Commune (voirie communale)
- · Communauté de commune (voirie communautaire)
- Conseil départemental (route départementale)

#### Prestataires privés :

- Vidangeur pour hydrocurage (réseau, grille, ....)
- Maçons, entreprise de BTP

#### CONTRAINTES REGLEMENTAIRES:

· Loi sur l'eau : sans objet

Constat visuel Choix de l'entreprise (3 devis, offre, ...) Choix de l'entreprise (devis, offre, ...) Réception

SYSTEME DES EAUX PLUVIALES DE DOMPIERRE-BECQUINCOURT

-ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE DE PRISE DE COMPETENCE EN ASSAINISSEMENT

55/71

30 et 31 mars

#### OPERATIONS D'ENTRETIEN COURANT PROGRAMME

#### DESCRIPTION:

- 2 181 ml de réseau => curage variable selon les secteurs (boues),
   1 curage/5 ans
- 25 grilles et 45 avaloirs => entretien courant et curage 2/an
- 375 ml de fossés et 63 ml de noues : entretien courant (tonte, nettoyage)
   1/an curage ou recalibrage 1 /10 ans
- 4 saignées : entretien courant => 2 à 3 fois par an
- 3 puits d'infiltrations => curage 2/an remplacement des couches tous les 5, 10 et 15 ans
- 1 décanteur => curage 2/an
- 4 bassins d'infiltration et 1 mare => entretien courant (tonte, nettoyage)
   1 fois par an curage 1/5 ans

N.B.: L'annexe 1 présente en détails les opérations d'entretien.

Les têtes des exutoires sont à curer manuellement tous les ans.

#### OBJECTIFS:

- · Pérenniser l'état des ouvrages et du réseau
- Garantir le bon fonctionnement des ouvrages
- Diminuer les risques d'inondations et les dégâts occasionnés

#### MANAGEMENT DE PROJET :

- Surveillance annuel du patrimoine : à la sortie de l'hiver, en juin et en octobre a minima => identification des besoins et programmation annuelle.
- <u>Si commune</u>: entretien en régie (déblaiement des saignées) ou passation de marché public (procédure adaptée, ...).
- N.B.: Possibilité de réaliser un contrat de prestation de service pour une gestion pluriannuelle si les besoins sont précisément identifiés.
- <u>Si CCTP ou département</u>: échange (emails, courrier, téléphone ...) pour déterminer une date d'intervention.

# Exemples de rendus

#### PLAN DE FINANCEMENT:

Opé	ration d'entretien programmé	Nature	Unité	Quantité	Prix unitaire	Fréquer
2200	ml de réseau	curage	ml	2 200	1 €/ml	1/5
70	ouvrages de collecte	curage	Unité	70	80 €	2€
3	puits d'infiltration	curage	Unité	3	200 €	2
1	décanteur	curage	Unité	1	200 €	2
450	ml de fossé et de noues	espace vert	ace	450	Tonte	1
5	bassins et mare	espace vert	Unité	5	Tonte	2

Fréquence	Montant total €
1/5	440 € (2 200 € to
2 €	11 200 €
2	1 200 €
2	400 €
1	Régie
2	Régie
	13 240 €

Photo

<u>N.B.</u> : D'un secteur à un autre sur une même commune, la nature des eaux collectées peut être différente (claire ou chargée), les données cidessus sont à adapter à votre commune mais vous permettent d'avoir un aperçu des bonnes pratiques issues de la littérature.

Nous vous conseillons de réaliser un entretien courant annuel pour enlever les déchets et les feuilles mortes dans les avaloirs grilles, décanteur, ... afin de diminuer au maximum la fréquence de passage du vidangeur

Idem sur votre communauté de commune, les prix varient du simple au double selon les entreprises locales.

#### ACTEURS DU PROJET :

#### Gestionnaire de voirie :

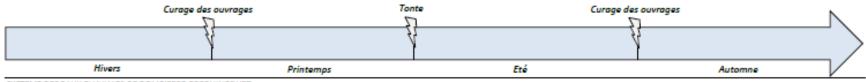
- · Commune (voirie communale)
- Communauté de commune (voirie communautaire)
- · Conseil départemental (route départementale)

#### Prestataires privés :

- Vidangeur pour hydrocurage (réseau, grille, ....)
- Entreprise de BTP (fossé, puits, mare, ...)

#### CONTRAINTES REGLEMENTAIRES :

Loi sur l'eau : sans objet



SYSTEME DES EAUX PLUVIALES DE DOMPIERRE-BECQUINCOURT

-ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE EN ASSAINISSEMENT

30 et 31 mars

2022 Paris

36/71

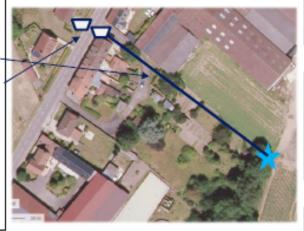
#### PROJET N°1 - RESTRUCTURATION DU FOSSE D'INFILTRATION DU BV N°1

#### DESCRIPTION:

Les puits d'infiltration sont colmatés et leur état est dégradé, ils sont à réhabiliter rapidement.

- Mise à jour de la connaissance patrimoniale : curage et inspection télévisé de la canalisation (si mauvais état, nécessité de remplacer la conduite)
- · Entretien curatif : curage d'un avaloir rue de Péronne
- Réhabilitation des puits d'infiltration avec décanteur en amont et sécurisation du site.





#### OBJECTIFS:

- Résoudre une problématique de niveau de service 3.
- Eviter les inondations des habitants.
- Réhabiliter l'ouvrage en une structure pérenne.

#### MANAGEMENT DE PROJET :

- Curage et ITV
- Essai de perméabilité Lefranc
- · Etude de conception et dossier loi sur l'eau
- Réalisation des travaux

# Exemples de rendus

#### PLAN DE FINANCEMENT:

Opération d'entretien programmé	Nature	Unité	Quantité	Prix unitaire
Essai de perméabilité Lefranc	Perméabilité	Unité	1	400 €
Etude de conception et dossier loi sur l'eau	Etude	Forfait	1	2 000 €
Travaux de réhabilitation (décanteur, clôture et 2 puits)				

Montant total € HT	
400 €	
2 000 €	
15 000 €	
17 400 €	

N.B.: Les coûts pour la mise à jour de la connaissance patrimoniale et curage de l'avaloir sont présentés précédemment.

#### ACTEURS DU PROJET:

#### Gestionnaire de voirie :

- Commune (voirie communale)
- Agence de l'Eau si financée

#### Prestataires privés :

- Vidangeur pour hydrocurage (réseau, grille, ....)
- Spécialiste en ITV
- Bureau d'études
- Entreprise de BTP (fossé, puits, mare, ...)

#### CONTRAINTES REGLEMENTAIRES :

Loi sur l'eau : 3,6 ha (déclaration 2.1.5.0)

Curage, ITV et perméabilité (2 mois) Etude et dossier loi sur l'eau (3 mois) Réalisation des travaux (1 mois) Réception

SYSTEME DES EAUX PLUVIALES DE DOMPIERRE-BECQUINCOURT

-ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DE L'ETUDE DE PRISE DE COMPETENCE EN ASSAINISSEMENT

30 et 31 mars

2022 Paris

57/71

Catégorie	Nature d'ouvrages	Ouvrage à inclure dans la GEPU (Oui/non)	Motivations ? Avantages ? Recommandations ?		
	Grilles Avaloirs Bouches Filtres ADOPTA  Caniveaux, bordurage	PLUTÔT NON  Logiquement ces ouvrages sont adossés à la voirie (marché de travaux), mais dans ce cas importance de sensibiliser ce service à laquestion du ruissellement pluvial	Motivations:  Lorsque la compétence voirie est communale, cela permet une gestion "de proximité" de ces ouvrages en terme d'entretien (rapidité pour identifier les dysfonctionnements et intervenir).  Le nombre d'ouvrages est important sur la CCTP et les enjeux financiers d'entretien et d'investissement aussi.  Remarque: lorsque les compétences GEPU et voiris sont intercommunales, la partie exploitation (portée par le service GEPU) peut être distinguée de la partie investissement (portée par le service		
	Fossés, à redents ou pas		voirie).  Avantages d'inclure les ouvrages dans GEPU : - entretien des noues adapté par rapport à leur fonction hydraulique		
	Saignées	OUI ou NON	<ul> <li>gestion par un service sensibilisé, ce qui évite qu'ils soient busés à terme</li> <li>intégrer ces ouvrages à la compétence GEPU permet de mieux les inscrire dans la politique de</li> </ul>		
OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES A CIEL OUVERT		OUI-si la CCTP s'inscrit dans la définition large du SGEP incluant les ouvrages de gestion de surface	déconnexion et de gestion alternative des EP.  Inconvénients: S'apparente plutôt comme de l'entretien d'espaces verts (motivation des équipes/valorisation des compétences).		
	Noues de stockage, mares	NON - si la CCTP décide de s'appuyer sur un service voirie sensible à la question du ruissellement pluvial	Recommandations: - quel que soit le service gestionnaire, il est important d'intégrer ces ouvrages dans la cartographie du patrimoine pluvial et de préciser leur mode de gestion attention à l'articulation avec la GEMAPI, zones humides, biodiversité: ne pas gérer uniquement l'hydraulique mais avoir une vision plus large du rôle de ces ouvrages		
	Canalisations d'eaux pluviales	PLUTÔT OUI			
	Branchements d'eaux pluviales	si l'autorage est public et recordé à un	Motivations :  Répond à la définition de l'article L. 2226-1du CGCT		
OUVRAGES DE COLLECTE	Regards	si l'ouvrage est public et raccordé à un ouvrage géré par le service GEPU	Reportu à la definition de l'article L. 2220-100 CGC1		
ENTERRES	Drains		Ne pas intégrer à GEPU car ils ont une autre fonction que la gestion des EP		

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DES BASSINS

**Exemples** 

<u>de rendus</u>

2022 **Paris** 

fonction que la gestion des EP

Exemples de rendus

Nature-de-la-mission	Détails-de-la-mission □	Missions-à-inclure-dans-la- compétence-GEPU¶ (Qui/non)	Motivations:?:Avantages:?:  Recommandations:?			
	Exploitation·réseaux·d'eaux·pluviales· stricts·et·de·ses·ouvrages·associés· (grilles,·avaloirs)¤	PLUTÔT∙OUI¤	Le·bon·fonctionnement·des·canalisations·enterrées·dépend·d'un·bon·entretien·des· ouvrages·qui·lui·sont·rattachés¤			
	Exploitation-ouvrages-unitaires¤	OUI-ou-NON¤	Pour·les·ouvrages·unitaires,·l'exploitation·de·l'assainissement·et·du·pluvial·sont·indissociables·d'un·point·de·vue·technique,·mais·pas·d'un·point·de·vue·administratif,·bien·que·la·règlementation·de·permette·pas·un·financement·commun·(cf.·loi·du·3·août·2018)¤			
Exploitation-ouvrages-de- collecteet-d'évacuation-	Exploitation·des·ouvrages·de·collecte·à· ciel·ouvert,·des·ouvrages·de·rétention· et·de·régulation,·des·prétraitements·et· des·ouvrages·d'infiltration¤	OUI-ou-NON¤	Motivations°:·Oui,·Sj.il·y·a·une·fonction·hydrauliques·de·ces·ouvrages·et·en·fonction·du·choix·fait·par·la·CCTP¶  Recommandations·:·définir·les·rôles·des·différents·services·pour·exploiter·ces·ouvrages·sur·les·aspects·voirie,·paysagersen·fonction·des·compétences·et·du·matériel·dont·disposent·ces·services·(être·pragmatique,·mutualiser·les·dépenses).· Formaliser·le·rôle·de·chaque·service·par·des·conventions¤			
des-eaux-pluviales- urbaines¤	Contribution·à·la·gestion·de·crise·/·de· pluies·exceptionnelles·(interventions· préventives,·gestion·des·appels· d'urgence,·interventions·curatives)¤		A-définir-selon-les-cas-:-en-pratique-ce-sont-souvent-les-services-"assainissement"-qui- portent-l'astreinte,-mais-cela-relève-plutôt-de-la-responsabilité-du-maire. ¶  Recommandations-:-bien-définir-qui-fait-quoi-entre-les-différents-acteurs-qui- interviennent-dans-gestion-de-crise-(pompiers)En-préventif,-travailler-sur-la- capacité-des-ouvrages-à-gérer-les-pluies-exceptionnelles,-dans-le-cadre-d'un-schéma- directeur-par-exemple,-à-coupler-avec-une-base-de-données-des-désordres-constatés,- réalisée-en-appui-sur-les-communes,-pompiers,-PCS-(plans-communaux-de- sauvegarde-communaux)etcNécessité-d'intégrer-ces-éléments-aux-documents- d'urbanisme.¤			
	Exploitation·des·ouvrages·privés¶ (cas·de·la·commune·de·Hypercourt· actuellement)¤	OUI-ou-NON¤	Recommandations::cadrer·les·procédures·de·rétrocession·et·les·modalités· d'entretien,·voire·formaliser·des·prescriptions·pour·la·conception·et·l'entretien·(la· question·d'imposer·ou·non·des·études·de·perméabilité·devraêtre·soulevée).¤			
	Recommandation-générale-sur-les-missions-d'exploitation-:-établir-des-cahiers-de-vie-pour-les-principaux-ouvrages,-qui-définissent-leur-"mode-d'emploi"-et-leurs-modalités-d'entretienCe-travail-est-nécessaire-au-calcul-des-coûts-d'exploitation-préalable-du-transfert-des-charges.¤					



# **Exemples**

# <u>de rendus</u>

Cas de figure		VOIE COMUNAUTAIRE		VOIE DEPARTEMENTALE			
		ZONES URBANISEES	ZONES NON URBANISEES	ZONES URBANISEES		ZONES NON URBANISEES	
		Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3 : pas d'aménagement EP *	Hypothèse 3 Bis : aménagement EP	Hypothèse 4	
Réseau - Tampon - RV							
Bouche d'égout	Création, renforcement, réhabilitation, remplacement, curage,						
Grille - avaloir		N. 404.0000	CCVS avec fond de		304000000		
Caniveau - Bordure	Création		concours communal		ccvs	Utilisateur de l'ouvrage : Cas par cas	
	Remplacement lié aux travaux sur avaloir/grille						
	Remplacement - Reprise - Nettoyage	Commune	Commune		Commune		
Bassin à ciel ouvert	Création	ccvs	Gestion EP pour ZU		ccvs	CD 80	
	Curage	CCVS avec fond de concours communal	CCVS avec fond de concours communal		CCVS avec fond de concours communal		
	Espaces verts, dôture,	Commune	Commune		Commune		
Bassin enterré	Création	ccvs	1		ccvs	1	
	Curage						
Mare	Curage	CCVS avec fond de concours communal	CCVS avec fond de concours communal	CD 80	CCVS avec fond de concours communal	CD 80	
	Espaces verts, dôture,	Commune	Commune	Commune	Commune		
Fossés	Création	ccvs		1	CD 80	CD 80	
	Curage, reprofilage	CCVS avec fond de concours communal	CCVS avec fond de concours communal	CD 80	CCVS avec fond de concours communal		
Noues	Création	ccvs	CCVS avec fond de concours communal	/	ccvs	CD 80	
	Espaces verts, dôture,	Commune	Commune	Commune	Commune		
Acquisition de terrain	Acquisition de terrain Pour mémoire						